

Conférence du 28 mars 2012



Association québécoise des parents  
et amis de la personne atteinte de  
maladie mentale

ET



POSTE DE QUARTIER 48

## POLICE ET SANTÉ MENTALE : FAIRE ÉQUIPE

**Conférencière : Line Chainey**

*Sergent détective, responsable de l'équipe de santé mentale  
PDQ 48, Montréal Mercier Est*

AQPAMM et Poste de Quartier 48 - SPVM

## 1- LA MISSION DU SPVM

Le Service de Police de la Ville de Montreal a pour mission de :

- protéger la vie et les biens des citoyens;
- de maintenir la paix et la sécurité publique;
- de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur.

En partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens du territoire de Montreal, le Service s'engage à promouvoir leur qualité de vie en :

- contribuant à réduire la criminalité;
- augmentant la sécurité routière;
- favorisant le sentiment de sécurité;
- développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

## 2- POURQUOI ON (LA POLICE) S'INTÉRESSE À LA SANTÉ MENTALE

- 1960 – 1970 : Arrivée de la DÉINSTITUTIONNALISATION, vers une orientation plus communautaire;
- Changements de certaines législation : Difficultés à faire traiter et/ou interner les personnes atteintes de Santé Mentale;
- Aujourd'hui : - Personnes atteintes sont laissées à elles-mêmes dans la rue / dans leur communauté;
  - Les organismes communautaires ont peine à répondre :
    - Demandes sans cesse grandissantes
    - Manque de financement
    - Epuisement des ressources

ALORS, la Police est souvent appelé comme service de dernier recours...

On appelle la police quand on a plus d'autre solution...

*Les organisations policières doivent s'adapter et trouver de nouvelles façons de faire.*

## 3- QUELQUES STATISTIQUES

- 20% de la population soit 1 personne sur 5 est affectée par un problème de santé mentale;
- 1 personne sur 3 sera touchée au cours de sa vie;
- A Montréal, 25 000 personnes sont aux prises à la fois avec un problème de santé mentale et un problème de toxicomanie;
- 4 suicides par jour au Québec;
- Il y a, approximativement, 1 suicide à tous les deux jours à Montréal;
- Pour chaque suicide, il y a 20 tentatives de suicide

### **(Rapport 2001 de la Direction de la Santé Publique (MTL))**

- 1% de la population souffre de schizophrénie = approximativement 20 000 personnes sur l'Île de Montréal;
- 47% des personnes souffrant de schizophrénie entrent en contact avec la police;

- 50% ont des problèmes d'abus de substance ... ces chiffres sont plus élevés chez les sans-abri de Montréal;
- 50% des maladies mentales sévères et persistantes commencent vers l'âge de 14 ans et 75% avant l'âge de 24 ans;
- Environ 55 000 personnes ont une déficience intellectuelle sur l'Île de Montréal;
- Environ 30 000 personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer sur l'Île de Montréal;

#### 4- STATISTIQUES SPVM

- Suite à nos recherches, 38 000 appels logés au 911 pour le SPVM concernant une personne dont l'état mental est sérieusement perturbé;
- Un appel de police normal prend en moyenne 45 minutes.... Pour un problème de santé mentale : + 2 heures !
- Selon certaines statistiques américaines, 30% de tous les appels reçus par un service de police sont liés à une personne dont l'état mental est perturbé...;
- 2 200 appels concernant des disparitions de patients d'hôpital, en 3 ans sur l'Île de Montréal;
- 31% de toutes les disparitions impliquaient bien souvent une personne atteinte d'une maladie mentale;
- On constate que 37% de tous les plans mobiles impliquent quelqu'un dont l'état mental est perturbé;
- Le GTI est souvent appelé à répondre à des appels concernant des personnes qui se sont barricadées et souffrant d'une maladie mentale. Nous constatons qu'en 1999, il a été appelé à intervenir dans 54% des cas. En 2000, cette proportion a diminué à 43%, puis en 2001, à 40%;
- Les statistiques pour l'année 2010 et 2011 ne sont pas encore disponibles...

#### 5- PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

- Augmentation du temps de traitement des appels en lien avec la Santé Mentale (2 heures vs 45 min.)
- Augmentation des appels liés à la Santé Mentale;
- Augmentation de la judiciarisation des cas de Santé Mentale;
- Dangers que représentent certains cas pour la population et les intervenants;
- Frustrations policières :
  - Manque de formation face à l'intervention et la maladie mentale
  - Méconnaissance des ressources du milieu
  - Temps d'attente élevé aux urgences lors de transport en milieu hospitalier
  - Doit répondre à l'appel de service pour une personne vulnérable = pas responsabilités policières;

- Frustrations externes :
  - Les hôpitaux ont l'impression que nous amenons tous les cas à l'urgence
  - Les ressources sont sous-utilisées par la police
  - Travail en SOLO (police – hôpitaux – organismes communautaires )
  - Incompréhension des lois, de la réalité policière et des contraintes organisationnelles et légales

## 6- RÉALITÉS POLICIÈRES

Trois types de situations :

- 1- Situations non-criminalisables : davantage assistance que contrôle
  - Disparitions, évasions
  - Application des ordonnances - Evaluation
  - Traitement
- 2- Situations graves où des actes criminels sont commis
- 3- Situations non-criminalisées, même si gestes illégaux (infractions aux règlements municipaux, infractions sommaires,...)
  - Conflits familiaux, avec voisins...
  - Tentative de suicide, ...

### \*\*\* DANS TOUS LES CAS, LES POLICIERS DOIVENT ÉVALUER LE POTENTIEL DE DANGÉROSITÉ :

- 1- Aucun danger
- 2- Danger non-immédiat : - Requête pour ordonnance d'évaluation psychiatrique
- 3- DANGER GRAVE ET IMMÉDIAT : LOI P-38.001 - Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.

#### **Ce que dit la loi :**

Le policier peut transporter ou faire transporter une personne dans un établissement de santé contre son gré, uniquement dans l'une des éventualités suivantes :

- A la demande d'un intervenant d'un service d'aide en situation de crise (dont UPSJ);
- A la demande d'un proche, si le policier a des motifs sérieux de croire qu'il y a danger grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui;
- Dans tous les autres cas, si le policier considère que l'État mental de la personne présente un danger GRAVE et IMMÉDIAT pour elle-même ou pour autrui.

Pour déterminer si la personne présente un danger grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui, le policier examine les critères suivants :

- **le danger doit être grave** : sérieux, important et comporter des risques réels de préjudice corporel ou matériel;
- **le danger doit être immédiat** : rapproché dans le temps. Il ne doit pas s'agir d'une simple possibilité que la personne devienne dangereuse ou nécessite éventuellement des soins.

En cas de doute quant à la dangerosité, le policier peut communiquer avec un intervenant de l'organisme UPSJ.

Mandat premier d'UPSJ :

- Éviter la judiciarisation;
- Éviter ou réduire l'incarcération préventive;
- Favoriser l'arrimage de la personnes aux ressources appropriées, selon ses besoins.

Bref : 4 GRANDES FAÇONS DE FAIRE : - RECHERCHER  
- RÉFÉRER  
- ARRÊTER  
- TRANSPORTER

## 7- LES PRÉOCCUPATIONS DES POLICIERS

Leurs propres mots à la suite d'un sondage :

- Evaluer si la personne constitue un danger pour elle-même ou pour autrui;
- Poser le meilleur geste possible dans l'intérêt de la personne;
- Ne pas savoir comment s'y prendre;
- Prendre les bonnes décisions;
- L'imprévisibilité et l'instabilité de la personne;
- Le manque de connaissances sur les différents troubles mentaux et leur niveau d'agressivité;
- Faire comprendre à la personne la logique de notre intervention;
- L'analyse du degré de déficience de la personne. Quelquefois le problème n'est pas très clair, on ne sait pas où la référer;
- Mal déterminer et/ou mal débiter l'intervention;
- L'ambiguïté de la loi;
- Les actions à ne pas faire afin de ne pas aggraver la crise.

## 8- BUTS RECHERCHÉS

En créant une équipe de santé mentale au PDQ 48, voici nos principaux buts recherchés :

- Former nos policiers pour mieux intervenir;
- Augmenter la qualité de service et offrir un soutien aux familles;
- Diminuer les appels répétitifs et fermer les portes tournantes;
- Bâtir un lien de confiance avec les partenaires;
- Démystifier nos interventions et augmenter le respect mutuel;
- Bien connaître et utiliser adéquatement nos ressources.

## **9- CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR NOUS AIDER**

Outre les questions qui vous seront posées par le 911... si ces informations supplémentaires sont fournies aux policiers qui répondent à l'appel, l'intervention en sera facilitée :

- Âge de la personne et description physique;
- La personne est-elle violente? Possède-t-elle des armes?
- Coopère-t-elle habituellement avec les policiers?
- Sait-elle que les policiers ont été appelés?
- Quelle sera sa réaction?
- Vit-elle avec d'autres personnes ? Êtes-vous sur les lieux ?
- La personne est-elle présente? Sinon, où se trouve-t-elle ?
- De quel genre de maladie mentale souffre-t-elle? Est-elle médicamentée?

AQPAMM et Poste de Quartier 48 - SPVM